

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE
ADMINISTRATIF 2024 BUDGET GENERAL
ARTICLE L2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le compte administratif doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année n+1 et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur des dépenses et recettes de la commune, présente les dépenses et recettes réalisées en application du budget primitif et de ses éventuelles décisions modificatives.

Le compte administratif 2024 a été voté le 09 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au service comptabilité de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce compte administratif est marqué par :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste persistant même s'il est moins marqué qu'en 2023 en maintenant des arbitrages opérés en 2023 (ex pas d'exploitation de la piscine municipale en 2024, poursuite de l'extinction de l'éclairage public, poursuite du relamping en LED)

-la prise en compte de l'indemnisation des communes membres du SIVU de la perception à hauteur de 250 000€

-la mise en œuvre des mesures décidées par l'Etat en matière de rémunération des fonctionnaires (augmentation de 5 points des indices au 1^{er} janvier ; mesures sectorielles, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat)

-la dynamique des recettes de fonctionnement avec la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le bon niveau des taxes additionnelles aux droits de mutation ainsi que la poursuite de la dynamique des recettes locatives provenant des biens communaux (location locaux maison de santé, location local artisanal en zone d'activité etc...)

-le maintien d'une bonne capacité d'investissement

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le CA de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des

salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Priorités ressortant du compte administratif

Les dépenses de fonctionnement ont permis notamment le maintien et la consolidation des services publics communaux au premier rang desquels figure la crèche (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) dont le contrat de concession pour la nouvelle crèche municipale a pris effet fin Août 2024 et les Accueils Collectifs de Mineurs (« centres aérés ») dont la concession a été renouvelée et étendue à la tranche d'âge 12-17 ans

Le compte administratif démontre par ailleurs le maintien d'une bonne capacité d'investissement (financement d'équipements bruts à hauteur de 575 000€ hors restes à réaliser)

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

Section de fonctionnement

Le compte administratif en section de fonctionnement a permis à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget consommé par une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations et services fournies à la population, aux impôts locaux, à la taxe additionnelle aux droits de mutation, aux dotations versées par l'Etat et l'intercommunalité (CCVBA), aux revenus générés par le patrimoine détenu par la commune et à quelques produits exceptionnels (ex : les remboursements d'assurance)

Les recettes de fonctionnement 2024 se sont élevées à 5 791 130€ dont 1 277 504€ d'excédent de fonctionnement reporté.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 (hors virement à la section d'investissement) se sont élevées à 4 119 238€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux : perçu 2 401 053€ en 2024 avec le produit supplémentaire lié à la majoration à hauteur de 60% du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les taux sont quant à eux restés inchangés en 2024

Les dotations versées par l'Etat : perçu 216 522€ en 2024 dont la dotation inflation exceptionnelle à hauteur de 63 697€

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 226 178€ en 2024

A noter à compter de l'exercice 2020 la perception par la commune de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation compte-tenu de son classement en station de tourisme. Le produit encaissé en 2024 est de 436 234€.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant en €	recettes	Montant en €
Dépenses courantes	1 188 022,85	Excédent reporté	1 277 504,62
Dépenses de personnel	2 066 162,32	Recettes des services	537 369,36
Autres dépenses de gestion courante	776 525,84	Impôts et taxes	3 319 220,44
Dépenses financières	78 290,83	Dotations et participations	289 069,87
Dépenses exceptionnelles	0	Autres recettes de gestion courante	306 225,86
Autres dépenses	549	Recettes exceptionnelles	7 873,79
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	126
Total dépenses réelles	4 109 550,84	Autres recettes	53 740,40
Charges (écritures d'ordre entre sections)	9 688	Total recettes réelles +excédent	
Virement section investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	0
Total général	4 119 238,84	Total général	5 791 130,34

Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le compte administratif de la ville regroupe dans sa section d'investissement :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
		Solde d'investissement reporté	
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement d'emprunts	298 161,25	FCTVA	198 404,06
Travaux bâtiments/équipements/voirie	574 430,24	Mise en réserves(1068)	
Dépenses imprévues	0	Taxe d'aménagement	72 982,69
Autres dépenses	0	Subventions	834 071,89
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0	Emprunt	0
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	9 688
		Autres	100,01
Total général	872 591,49	Total général	1 115 246,65

Les principaux projets payés sur l'année 2024 sont les suivants :

- Création du circuit des poètes
- Etablissement de l'avant-projet définitif relatif à la réfection du petit patrimoine non protégé communal
- Réalisation 2^{ème} tranche de relamping de l'éclairage public en LED
- Fin de l'opération de réhabilitation de la maison Priaulet pour accueillir la Maison de santé.

Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

- Epargne brute : 404 074,88€
- Epargne nette : 105 913,63€

Niveau d'endettement de la collectivité

900,37€/hab au 31/12/2024

Capacité de désendettement

10,4 ans

Niveau des taux d'imposition

- Foncier bâti : 30,60
- Foncier non bâti : 39,58
- Taxe d'habitation : 12,68 (majoration « décret zones tendues » 60%)

Principaux ratios (population INSEE 2 446 hab)

- Dépenses réelles de fonctionnement/population : 1 680,11€
- Recettes de fonctionnement/population : 1 845,31€
- Dépenses d'équipement/population : 234,84€
- Dette par population : 1 041,27€ (au 01/01/2024)
- DGF/population : 15,24€